



Procès-verbal de la réunion de la Commission
canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue
du 24 au 26 mars 2026

Procès-verbal de la réunion hybride de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue en personne et virtuellement du 24 au 26 mars 2026, à compter de 9 h (HE) / 8 h (HC), à la salle Outaouais du 140, promenade du Portage, Phase IV, à Gatineau (Québec). La réunion est diffusée en direct sur le [site Web de la CCSN](#), et les archives vidéo sont accessibles sur le même site.

Présents :

P. Tremblay, président
T. Berube
A. Hardie
J. Hopwood
M. Lacroix
V. Remenda

C. Salmon, registraire de la Commission
L. Thiele, avocate de la Commission
A. Mazur, avocate de la Commission
H. Forester, rédacteur du procès-verbal
T. Najem, rédacteur du procès-verbal

Conseillers et conseillères de la CCSN : A. Viktorov, B. Rzentkowski, B. Vary, N. Kline, B. Carroll, S. Watt, C. Pike, A. O'Connor, M. Hornof, K. Hazelton, L. Hagen, K. Lun, D. Hipson, S. Baskey, A. Bellingham, E. Dagher, A. Levine, J. Stevenson, N. Greencorn, A. Stewart, K. Campbell, M. Fabian Mendoza, Q. Zheng, M. Cherif Gacem, R. Tennant, E. Sacay, M. Jones, K. Owen-Whitred, L. Pozihun, K. Farnworth, L. Shuparski-Miller, S. Faille, N-O. Kwamena, M. Davey, N. Frigault, E. Lemoine, H. Davis, A. McAllister, C. Dodkin, J. McKeown, J. Thelen, D. Kozeluh, W. Islam, A. Ethier, R. Read, J. Lam, B. Duhaime, R. Richardson, E. Kanasewich, B. Ellaschuk, L. Hunter, L. Posada, G. Su, S. Pollex et K. Gorzkowski.

D'autres personnes contribuent à la réunion :

- Ontario Power Generation : S. Gregoris, K. Carew, S. Irvine, C. Axler, M. Buckham, H. Rambukkana, J. Nash, et L. Corkum
- Bruce Power : K. Thomson, G. Newman, J. Scongack, M. Burton, D. Lacroix et M. Rinker
- Société d'énergie du Nouveau-Brunswick : N. Reicker, S. Bagshaw, J. Nouwens, J. Maciejko et K. Duguay
- Hydro-Québec : P. Desbiens
- CANDU Énergie inc. : T. Freeman

D'autres personnes contribuent à la réunion (suite) :

- Best Theratronics Ltd. : A. Ciresianu et M. Xu
- Orano Canada : C. Braithwaite et P. Dodson
- Cameco Corporation : K. Nagy, B. Balicki et K. Cuddington
- Laboratoires Nucléaires Canadiens : J. Osborne, B. Wilcox, S. Brewer, S. Morris, G. Snell, C. De Waele, P. Kompass, M. MacKay et K. Schruder
- Nordion (Canada) Inc. : R. Wassenaar
- SRB Technologies (Canada) Inc. : J. MacDonald
- BWXT, Peterborough et Toronto : M. Duarte
- BWXT Medical Ltd. : D. McDermid
- Ministère de l'Environnement de la Saskatchewan : T. Moulding
- Pêches et Océans Canada : M. Vasseur, B. Hulbert et A. LeBlanc
- Saskatchewan Health Authority : D. Sampson et S. Kapaj

Constitution

1. Étant donné que l'avis de réunion, le document à l'intention des commissaires (CMD) [26-M1](#), a été envoyé en bonne et due forme et qu'il y a quorum des commissaires¹, la séance est reconnue comme étant légalement constituée.
2. En prévision de la réunion, les [CMD 26-M3 à 26-M11](#) ont été remis aux commissaires. Des précisions sur ces documents figurent à l'[annexe A](#).

Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour révisé, le [CMD 26-M2.B](#), est adopté tel qu'il est présenté.

Président et registraire

4. Le président dirige la réunion de la Commission, aidé de C. Salmon, registraire de la Commission.

Procès-verbal de la réunion antérieure

5. Le [procès-verbal](#) de la réunion de la Commission tenue le 13 février 2026 a été approuvé par correspondance avant la présente réunion.

Programme de financement des participants

6. Dans son [avis de participation à une réunion de la Commission et de financement des participants](#)², la CCSN a invité le public à intervenir, au moyen d'un mémoire, à l'égard des rapports de surveillance réglementaire (RSR) 2024 suivants du personnel de la CCSN :
 - Mines et usines de concentration d'uranium au Canada
 - Sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens
 - Sites de centrales nucléaires au Canada
 - Utilisation des substances nucléaires au Canada
 - Installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada

¹ Le commissaire A. McEwan, nommé le 3 février 2026, ne participe pas à la réunion.

² CCSN. Avis de participation à une réunion de la Commission et de financement des participants, 9 juillet 2025.

7. Dans un esprit de réconciliation et en reconnaissance de la tradition autochtone de transmission orale du savoir, les intervenants autochtones ont été invités à faire des exposés oraux, s'ils le souhaitent, à l'égard de l'un ou l'autre ou de l'ensemble des RSR 2024. La CCSN a annoncé la disponibilité d'une aide financière par l'intermédiaire du [Programme de financement des participants](#) (PFP) pour faciliter l'examen des RSR. Un [comité d'examen de l'aide financière](#) (CEAF), indépendant de la CCSN, a examiné les demandes reçues et a formulé des recommandations sur l'octroi de financement aux demandeurs admissibles.
8. En ce qui concerne l'aide financière aux termes du PFP pour les RSR, le CEAF a recommandé d'attribuer au plus [494 467,11 \\$](#) répartis entre les demandeurs suivants :
- Première Nation d'Alderville (PNA)
 - Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn (PNAP)
 - Première Nation d'English River (PNER)
 - Première Nation de Hiawatha (PNH)
 - Première Nation de Kebaowek (PNK)
 - Association locale des Métis de Kineepik (KML)
 - Nation métisse de la Saskatchewan
 - Première Nation des Mississaugas de Scugog Island (PNMSI)
 - Passamaquoddy Recognition Group Inc. (PRGI)
 - Northwatch
 - We the Nuclear Free North³
 - Projet pour la transparence nucléaire (PTN)
 - Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE)
 - Canadian Association of Nuclear Host Communities (CANHC)
 - Première Nation de Curve Lake (PNCL)
 - Bureau des terres et des ressources de Ya'thi néné (BTRYN)
 - Regroupement pour la surveillance du nucléaire
 - Algonquins de l'Ontario
 - Première Nation des Chipewyans de l'Athabasca (PNCA)

³ Le Greffe de la Commission n'a pas reçu de mémoire de We the Nuclear Free North.

Les renseignements sur l'octroi d'une aide financière sont présentés à [l'annexe B](#).

Rapport d'étape sur les centrales nucléaires

9. En ce qui a trait au [CMD 26-M8](#), le rapport d'étape sur les centrales nucléaires en date du 26 février 2026, le personnel de la CCSN présente les mises à jour suivantes :
- en ce qui concerne la [centrale nucléaire de Bruce-A](#) :
 - le 23 mars 2026, la tranche 1 a été mise à l'arrêt en toute sécurité à la suite du déclenchement de l'arrêt de la turbine
 - le remplacement des composants majeurs (RCM) de la tranche 3 est terminé et le chargement du combustible a commencé
 - en ce qui concerne la [centrale nucléaire de Darlington](#) :
 - la tranche 4 est exploitée à pleine puissance après la levée du dernier point d'arrêt réglementaire
 - en ce qui concerne la [centrale nucléaire de Pickering](#) :
 - la tranche 8 a été mise à l'état d'arrêt aux fins d'entretien
 - en ce qui concerne le [projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington \(PNCND\)](#) :
 - l'excavation du puits du bâtiment du réacteur est terminée, et Ontario Power Generation (OPG) travaille à la présentation à la CCSN d'une demande de permis d'exploitation visant le PNCND
10. Des représentants de Bruce Power ajoutent que le déclenchement de l'arrêt de la turbine de la tranche 1 était dû à une défaillance du poste extérieur et que la tranche s'était mise à l'arrêt comme prévu.

Discussion

11. La Commission pose des questions sur le déclenchement de l'arrêt de la turbine de la tranche 1 de Bruce Power et sur l'état du PNCND. Les représentants des titulaires de permis fournissent les réponses suivantes :
- les représentants de Bruce Power confirment qu'Hydro One est responsable du poste extérieur et que l'arrêt de la turbine n'a pas déclenché un arrêt complet
 - les représentants d'OPG déclarent qu'OPG attend une réponse du personnel de la CCSN à l'égard de la levée du point d'arrêt réglementaire n° 1 (PAR-1) visant le PNCND et qu'aucun

changement n'a été apporté au projet en raison de la modification du calendrier pour certains engagements⁴ relatifs aux points d'arrêt réglementaires

12. Dans ses réponses aux questions de la Commission, le personnel de la CCSN fournit les renseignements suivants :

- la CCSN a conclu un protocole d'entente avec Hydro One
- toute modification apportée aux engagements réglementaires visant le PNCND est examinée et approuvée par le personnel de la CCSN
- il n'y a actuellement aucune matière nucléaire sur le site du PNCND
- la conception du PNCND n'est pas terminée, et le personnel de la CCSN recevra des renseignements supplémentaires sur la conception une fois qu'OPG aura présenté une demande de permis d'exploitation

MISES À JOUR SUR DES POINTS ABORDÉS AU COURS DE SÉANCES ANTÉRIEURES DE LA COMMISSION

Mise à jour du personnel de la CCSN sur l'état d'avancement des engagements des titulaires de permis en matière de recherche et développement à l'égard de la concentration élevée d'hydrogène équivalent dans les tubes de force ([CMD 26-M10](#), [CMD 26-M10.1](#), [CMD 26-M10.2](#), [CMD 26-M10.3](#), [CMD 26-M10.A](#) et [CMD 26-M10.B](#))

13. Dans le CMD 26-M10, le personnel de la CCSN fait le point sur les progrès réalisés par OPG et Bruce Power en ce qui concerne les engagements en matière de recherche et développement (R-D) à l'égard de la concentration élevée d'hydrogène équivalent (Heq) dans les tubes de force des réacteurs en exploitation prolongée. Il confirme que les titulaires de permis ont mené à bien toutes les activités de R-D prévues et qu'ils ont démontré qu'un ensemble d'outils analytiques appropriés est maintenant disponible pour effectuer des évaluations de l'écoulement.

Mémoires

14. Dans son [avis de participation à une réunion de la Commission](#)⁵, la CCSN a invité les membres du public à intervenir dans cette affaire au

⁴ Les points d'arrêt réglementaires sont établis aux termes d'un permis et nécessitent d'obtenir l'approbation de la CCSN pour procéder à certaines activités autorisées. Une liste des engagements relatifs aux points d'arrêt réglementaires qui ont été reportés du PAR-1 au PAR-2 est présentée à la page 5 du CMD 26-M8.

⁵ CCSN. Avis de participation à une réunion de la Commission, 21 janvier 2026.

moyen d'un mémoire. La Commission a reçu un mémoire de F. Greening, Ph. D. ([CMD 26-M10.3](#)). Dans le [CMD 26-M10.B](#), le personnel de la CCSN a répondu à certains commentaires et questions de l'intervenant.

Discussion

15. La Commission pose des questions sur les sujets suivants à l'égard de la concentration de Heq dans les tubes de force :
 - les critères de vérification de la conformité pour les conditions 6.1 et 6.2 applicables du permis d'exploitation d'un réacteur de puissance en ce qui concerne l'aptitude fonctionnelle
 - la gestion des connaissances et l'expérience d'exploitation
 - les modèles et résultats de ténacité à la rupture et de concentration de Heq
 - les commentaires en réponse aux questions soulevées par l'intervenant
16. Dans leurs réponses aux questions de la Commission, les représentants de Bruce Power fournissent les renseignements suivants :
 - Bruce Power confirme que la principale source d'hydrogène est l'eau lourde (deutérium) provenant de l'eau de refroidissement et que l'hydrogène se déplace vers les zones froides des tubes de force
 - à chaque arrêt, Bruce Power effectue un échantillonnage par grattage sur toute la longueur des tubes de force, et les données recueillies sont intégrées dans les modèles de Heq
 - les modèles de Heq ont permis d'améliorer la fabrication des tubes de force, de mieux prévoir la concentration de Heq dans les tubes de force et de modifier l'orientation des tubes pendant l'installation
 - Bruce Power communique des renseignements sur la concentration de Heq dans les tubes de force à l'industrie canadienne et par l'intermédiaire du Groupe CSA et de Conexus⁶
17. Les représentants d'OPG confirment que l'orientation des tubes de force a été inversée lors de leur installation durant la réfection afin d'assurer le positionnement stratégique de l'extrémité du tube de force

⁶ Conexus désigne [Conexus Nuclear Inc.](#), un organisme canadien sans but lucratif financé par ses organisations nucléaires membres, ce qui facilite la collaboration liée aux technologies CANDU et aux technologies nucléaires avancées, y compris la recherche, la mise en commun de l'expérience d'exploitation et les initiatives techniques conjointes.

qui absorbe plus facilement l'hydrogène, conformément aux résultats de la R-D sur la concentration de Heq.

18. Dans ses réponses aux questions de la Commission, le personnel de la CCSN fournit les renseignements suivants :

- il convient que le programme de R-D des titulaires de permis a abouti à l'amélioration de la fabrication des tubes de force
- les critères de vérification de la conformité visant la condition de permis 6.2, qui exige une aptitude fonctionnelle renforcée, seront ajustés au fil du temps, à mesure que les modèles de Heq et normes CSA seront modifiés; le personnel de la CCSN confirme également sa participation aux examens des normes du Groupe CSA
- le personnel de la CCSN reconnaît le mémoire et note que les équations et le modèle de l'intervenant ne tiennent pas compte de la limite de solubilité de l'hydrogène et de la précipitation potentielle de l'hydrure

19. La Commission est satisfaite des renseignements fournis par le personnel de la CCSN dans le CMD 26-M10. Elle estime également que la question de la concentration de Heq dans les tubes de force des réacteurs continue de faire l'objet d'une surveillance appropriée et que des mises à jour régulières sur ce point ne sont plus nécessaires. Elle demeure ouverte à recevoir d'autres mises à jour, au besoin.

**MESURES
DE SUIVI**

30968 et
14757
Closes

RAPPORT INITIAL D'ÉVÉNEMENT

Incendie de toiture chez CANDU Énergie inc. (Mississauga)
(CMD 26-M11)

20. Le personnel de la CCSN fournit des renseignements sur un incendie de toiture signalé par CANDU Énergie inc. (CANDU Énergie), qui est survenu en février 2026. L'incendie a été causé par une batterie portative au lithium-ion laissée dans le chariot d'équipement de réparation de la toiture. Il n'y a eu aucune incidence sur les travailleurs, le public, les matières nucléaires, l'installation ou l'environnement.

Discussion

21. La Commission pose des questions sur la source de l'incendie, les inspections de la CCSN, la surveillance des entrepreneurs et les leçons apprises. Les représentants de CANDU Énergie déclarent que la source de l'incendie était une lampe de travail portative utilisée par les entrepreneurs, et que la société examine la façon dont les batteries au lithium-ion sont gérées sur le site. Le personnel de la CCSN souligne

l'accent mis par l'industrie sur la prévention et la protection-incendie et ajoute que les leçons apprises sont communiquées à l'interne et à l'échelle internationale.

22. La Commission est satisfaite des renseignements fournis par le personnel de la CCSN et CANDU Énergie inc. à cet égard.

POINTS D'INFORMATION

Mise à jour de vive voix du personnel de la CCSN visant Best Theratronics Ltd à l'égard de la révision de la modification apportée par la Commission le 22 octobre 2025 à l'ordre n° 7396415 d'un fonctionnaire désigné

23. Le 23 février 2026, la Commission, de sa propre initiative, [a révisé sa modification du 22 octobre 2025 de l'ordre n° 7396415 d'un fonctionnaire désigné](#)⁷. Best Theratronics Ltd (BTL) doit notamment faire ce qui suit :

- expédier toutes les sources de catégories 1 et 2 en sa possession en vertu de son permis de catégorie IB d'ici le 31 mai 2026
- soumettre une garantie financière actualisée aux fins d'examen et d'acceptation par la Commission d'ici le 15 juin 2026

24. Dans une mise à jour de vive voix, le personnel de la CCSN fait état de la conformité de BTL aux exigences énoncées dans la révision de la Commission. Il fait remarquer que BTL pourrait ne pas respecter l'échéance en vue d'expédier toutes les sources de catégories 1 et 2, et que la société n'a pas fourni de calendrier pour l'enlèvement de l'inventaire d'uranium appauvri de son site. Un représentant de BTL déclare que la société est en bonne voie de respecter le calendrier d'expédition des sources et qu'elle évalue actuellement des soumissions en vue de l'enlèvement de l'uranium appauvri.

Discussion

25. La Commission pose des questions sur la conformité de BTL à l'ordre et sur les risques liés au respect des délais prévus dans l'ordre. Le personnel de la CCSN indique qu'il a effectué, sur le site, une surveillance de la conformité des expéditions de BTL. Il a déterminé que les risques liés au calendrier accéléré comprennent la disponibilité des colis de transport nécessaires pour les expéditions. BTL réaffirme qu'elle est en mesure de respecter le calendrier d'expédition.

⁷ CCSN. *Compte rendu de décision à l'égard de la révision de la modification apportée par la Commission le 22 octobre 2025 à l'ordre n° 7396415 d'un fonctionnaire désigné*, DEC 26-H109, 23 février 2026.

26. La Commission est satisfaite des renseignements fournis par le personnel de la CCSN et BTL à ce sujet, notant qu'il reste encore du travail à faire.

RAPPORTS DE SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE

27. À l'occasion de la réunion publique, le personnel de la CCSN présente 5 RSR pour l'année civile 2024 :

- Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 ([CMD 26-M5](#) et [CMD 26-M5.A](#))
- Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024 ([CMD 26-M7](#))
- Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 ([CMD 26-M3](#))
- Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2024 ([CMD 26-M6](#))
- Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024 ([CMD 26-M4](#))

28. La Commission [a invité](#) les personnes intéressées à déposer des mémoires sur un ou l'autre ou l'ensemble des RSR. Les Nations et communautés autochtones ont également été invitées à faire des exposés oraux. Les bénéficiaires suivants du PFP ont soumis des mémoires à l'égard des RSR :

- PNA ([CMD 26-M5.7](#), [CMD 26-M4.1](#), [CMD 26-M7.1](#), [CMD 26-M6.2](#) et [CMD 26-M3.5](#))
- ACDE ([CMD 26-M5.10](#) et [CMD 26-M4.2](#))
- CANHC ([CMD 26-M5.11](#), [CMD 26-M4.3](#), [CMD 26-M7.2](#) et [CMD 26-M6.3](#))
- PNH ([CMD 26-M5.12](#), [CMD 26-M4.4](#), [CMD 26-M7.3](#), [CMD 26-M6.4](#) et [CMD 26-M3.8](#))
- PNCL ([CMD 26-M5.13](#), [CMD 26-M4.5](#), [CMD 26-M7.4](#), [CMD 26-M6.5](#) et [CMD 26-M3.9](#))
- PNMSI ([CMD 26-M5.14](#) et [CMD 26-M4.6](#) et [CMD 26-M7.5](#))
- PNK ([CMD 26-M5.15](#), [CMD 26-M4.7](#), [CMD 26-M7.6](#) et [CMD 26-M6.6](#))
- Regroupement pour la surveillance du nucléaire ([CMD 26-M5.16](#))

- PTN ([CMD 26-M5.17](#), [CMD 26-M4.9](#), [CMD 26-M7.9](#), [CMD 26-M6.7](#) et [CMD 26-M3.11](#))
- PRGI ([CMD 26-M5.18](#))
- PNCA ([CMD 26-M5.19](#), [CMD 26-M7.10](#) et [CMD 26-M3.12](#))
- PNAP ([CMD 26-M4.8](#) et [CMD 26-M7.7](#))
- Algonquins de l'Ontario ([CMD 26-M4.11](#))
- Northwatch ([CMD 26-M7.8](#))
- PNER ([CMD 26-M3.4](#))
- KML ([CMD 26-M3.7](#))
- Nation métisse de la Saskatchewan ([CMD 26-M3.10](#))
- BTRYN ([CMD 26-M3.13](#))

29. En plus de ceux des bénéficiaires du PFP, la Commission a reçu les mémoires suivants :

- Nuclear Innovation Institute ([CMD 26-M5.1](#))
- Association nucléaire canadienne ([CMD 26-M5.2](#) et [CMD 26-M3.2](#))
- Ville de Saugeen Shores ([CMD 26-M5.3](#))
- Council of the Rural Community of Fundy Shores ([CMD 26-M5.4](#))
- Conexus Nuclear Inc. ([CMD 26-M5.5](#))
- Bill Boutin ([CMD 26-M5.6](#))
- Gordon Dalzell ([CMD 26-M5.8](#))
- Service d'incendie de Musquash (pompiers volontaires) ([CMD 26-M5.9](#))
- Première Nation des Anicinabe de Sagkeeng ([CMD 26-M4.10](#))
- Association canadienne de radioprotection ([CMD 26-M6.1](#))
- Saskatchewan Mining Association ([CMD 26-M13.1](#))
- Northern Saskatchewan Environmental Quality Committee ([CMD 26-M3.3](#))
- Athabasca Joint Engagement and Environmental Subcommittee ([CMD 26-M3.6](#))

30. En plus des mémoires, les Nations et communautés autochtones suivantes font des exposés oraux durant la réunion de la Commission :

- PNK
- PRGI
- PNAP
- BTRYN
- PNCA
- KML
- PNER

31. De plus amples renseignements sur les mémoires des intervenants se trouvent à l'annexe A. Les questions et commentaires soulevés par les intervenants sont abordés dans les sections appropriées du présent procès-verbal portant sur les sujets visés.

Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 (CMD 26-M5 et CMD 26-M5.A)

32. Le Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 (RSR des centrales 2024) comprend des renseignements sur les activités de surveillance de la CCSN et le rendement en matière de sûreté des complexes nucléaires au Canada en 2024. Ces complexes comprennent les centrales nucléaires et leurs installations de gestion des déchets (IGD)⁸.
33. Le mémoire supplémentaire du personnel de la CCSN (CMD 26-M5.A) contient de plus amples renseignements, y compris des réponses aux principaux thèmes cernés dans les interventions à l'égard du RSR des centrales 2024.
34. Le personnel de la CCSN signale ce qui suit :
- toutes les installations ont été exploitées de manière sûre en 2024, et les centrales nucléaires et IGD connexes ont obtenu, dans l'ensemble, une cote de rendement globale « Satisfaisant » dans tous les domaines de sûreté et de réglementation (DSR)⁹

⁸ Centrale nucléaire de Darlington, installation de gestion des déchets de Darlington, centrale nucléaire de Pickering, installation de gestion des déchets de Pickering, centrales nucléaires de Bruce-A et Bruce-B, installation de gestion des déchets Western, aire de stockage des déchets radioactifs – site 1, centrale nucléaire de Point Lepreau, et installations de Gentilly-2.

⁹ La CCSN évalue dans quelle mesure les titulaires de permis respectent les exigences réglementaires et les attentes de la CCSN à l'égard du rendement des programmes dans [14 DSR](#) regroupés selon leurs domaines fonctionnels, y compris la gestion, les installations et l'équipement ainsi que les processus de contrôle de base.

- les doses, les rejets, les indicateurs de sécurité au travail et le rendement des installations sont demeurés conformes aux limites acceptables
 - il y a eu une mise à jour sur les garanties internationales et un suivi auprès des titulaires de permis
35. Les représentants des titulaires de permis présentent des mises à jour de vive voix à la Commission sur les activités récentes et prévues, la mobilisation des Autochtones, les efforts de collaboration, les améliorations et l'engagement continu à l'égard de la sûreté.

Discussion sur le RSR des centrales 2024

36. La Commission pose des questions sur divers sujets liés au RSR des centrales 2024, y compris les suivants :
- la gestion de la performance humaine et la fatigue¹⁰
 - les mesures correctives prises à la suite du déclenchement d'arrêt d'urgence de la tranche 1 de Darlington¹¹
 - le transfert des connaissances en matière de déclassement
 - la production de radionucléides (isotopes) médicaux
 - le rejet d'eau de Gentilly-2 et les effets sur l'environnement¹²
 - la réparation du système de sonorisation de Darlington et les mesures provisoires¹³
 - la transparence et la communication au public à l'égard de la gestion des déchets
 - la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la conformité sur le plan des garanties
 - les mesures visant à réduire la dose aux travailleurs pendant la réfection et le RCM
 - le transfert des connaissances lié à la réfection et au RCM

¹⁰ Renvoi aux cas de non-conformité figurant à la section 2.1.2 du RSR des centrales 2024 (page 26).

¹¹ Renvoi à la section 2.1.3 du RSR des centrales 2024 : Le personnel de la CCSN effectue une inspection réactive à la suite du déclenchement des systèmes d'arrêt d'urgence 1 et 2. Cette inspection comprend un examen de l'enquête sur les causes profondes réalisée par OPG et des mesures correctives à long terme prises par la société (page 27).

¹² Renvoi à la section 2.8.9 du RSR des centrales 2024 : Hydro-Québec a demandé le rejet du grand volume d'eau contenu dans les piscines de stockage principale et auxiliaires aux installations de Gentilly-2 (page 140).

¹³ Renvoi à la section 2.1.10 du RSR des centrales 2024 (page 35).

- le programme de gestion de la consommation d'alcool et de drogues¹⁴.
37. Pour ce qui est de la gestion de la performance humaine et de la fatigue, des représentants d'OPG, de Bruce Power et d'Énergie NB ainsi que le personnel de la CCSN font le point sur le contrôle des heures travaillées, la gestion de la fatigue et la surveillance connexe, y compris les mesures correctives à la centrale de Darlington, la surveillance continue par les titulaires de permis ainsi que le suivi continu du personnel de la CCSN.
38. En ce qui concerne les mesures correctives prises à la suite du déclenchement d'arrêt d'urgence de la tranche 1 de Darlington, le personnel de la CCSN déclare que l'événement est lié au roulement des quarts de travail, à la connaissance de la configuration de la centrale et à des faiblesses sur le plan des procédures, et que des mesures correctives ont été appliquées. Les représentants d'OPG ajoutent que la société a aussi mis en œuvre des améliorations générales en matière de gestion de la performance humaine, de leadership et d'efficacité organisationnelle.
39. En ce qui concerne le transfert des connaissances en matière de déclassement, les représentants d'Hydro-Québec et d'OPG fournissent les renseignements suivants :
- la mise en commun des connaissances sur le déclassement et la gestion des déchets se fait principalement par l'intermédiaire de Conexus, une organisation de l'industrie nucléaire
 - l'expérience d'Hydro-Québec en matière de déclassement à la centrale de Gentilly-2 a alimenté les plans préliminaire et détaillé de déclassement d'OPG
40. En ce qui concerne la production d'isotopes médicaux, des représentants d'OPG, de Bruce Power et d'Énergie NB ainsi que le personnel de la CCSN font le point sur l'état d'avancement des activités de production d'isotopes, les plans d'agrandissement futurs, le développement préliminaire du projet à la centrale nucléaire de Point Lepreau ainsi que les mesures de surveillance réglementaire à l'appui de ces activités.
41. Pour ce qui est de la demande de rejet d'eau de la centrale nucléaire de Gentilly-2, un représentant d'Hydro-Québec confirme que le rejet a été approuvé et est en cours. Le personnel de la CCSN déclare que le rejet

¹⁴ Renvoi à la section 2.3.2 du RSR des centrales 2024 : 3 constats de non-conformité de faible importance pour la sûreté ont été relevés en ce qui concerne le programme d'observation continue du comportement (page 52).

a été évalué et qu'il s'attend à ce qu'il ait des effets environnementaux négligeables, ce qui sera vérifié au moyen d'une surveillance de l'environnement.

42. En ce qui concerne la réparation du système de sonorisation de Darlington, un représentant d'OPG et le personnel de la CCSN déclarent que les mesures compensatoires provisoires demeurent en place durant les mises à niveau et améliorations matérielles, et que les études d'audibilité finales et une demande de clôture demeurent prévues. La surveillance accrue devrait se poursuivre jusqu'à la fin de la phase 2 en décembre 2026.
43. En ce qui concerne la transparence et la communication au public à l'égard de la gestion des déchets, le personnel de la CCSN et les représentants d'OPG, de Bruce Power, d'Énergie NB et d'Hydro-Québec fournissent les renseignements suivants :
 - la surveillance des installations de gestion des déchets par le personnel de la CCSN tient compte du risque, les constatations de faible importance pour la sûreté sont généralement mineures et facilement corrigées, et les préoccupations des Nations et communautés autochtones et du public sont prises au sérieux
 - les titulaires de permis déploient des efforts continus pour communiquer de manière transparente sur la gestion et la réduction des déchets au moyen d'activités de mobilisation du public, des collectivités et des Autochtones, notamment des réunions, des visites de sites, des forums d'échange d'information ainsi que l'examen des plans et installations liés aux déchets
 - les titulaires de permis soulignent que les déchets sont gérés de façon sûre dans le cadre de programmes établis qui sont appuyés par une planification à long terme, une surveillance réglementaire et la collaboration avec l'industrie
44. En ce qui concerne la coopération avec l'AIEA et la conformité sur le plan des garanties, un représentant d'OPG et le personnel de la CCSN fournissent les renseignements suivants :
 - OPG déclare avoir pris des mesures correctives à la suite des problèmes relevés en 2024¹⁵ et que les inspections ultérieures de l'AIEA, en 2025, étaient satisfaisantes

¹⁵ Renvoi à la section 2.1.13 du RSR des centrales 2024 : lors d'une inspection aléatoire à court préavis (IACP) tenue le 29 avril 2024, l'AIEA n'a pas pu accéder à tout le combustible frais désigné pour la réfection de la tranche 1 de Darlington (page 37). Renvoi à la section 2.2.13 du RSR des centrales 2024 : en janvier 2024, les résultats d'une inspection inopinée de l'AIEA ont été jugés insatisfaisants parce que l'AIEA n'a pas été en mesure de vérifier l'envoi déclaré de CSS (page 47).

- le personnel de la CCSN déclare que les mesures correctives prises par OPG ont été efficaces et que, bien que les mesures soient considérées comme closes, une surveillance continue aidera à éviter que la situation se reproduise
45. En ce qui concerne les mesures visant à réduire les doses aux travailleurs pendant la réfection et le RCM, les représentants de Bruce Power, d'Énergie NB et d'OPG décrivent ce qui suit :
- la réduction des termes sources, y compris le nettoyage chimique
 - la planification axée sur le principe ALARA (niveau le plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre)
 - l'utilisation de mesures de protection et de mesures à distance
 - des méthodes novatrices de réfection
 - l'amélioration continue et l'apprentissage partagé.
46. En ce qui concerne le transfert des connaissances lié à la réfection et au RCM, des représentants d'OPG, de Bruce Power et d'Énergie NB discutent des mesures, notamment les leçons apprises, les programmes officiels, le mentorat et la mise en commun d'information au sein de l'industrie. Le personnel de la CCSN ajoute qu'il vérifie que les leçons apprises sont saisies, conservées et transférées, et que la CCSN assure également une gestion des connaissances.
47. En ce qui concerne le programme de gestion de la consommation d'alcool et de drogues, le personnel de la CCSN et des représentants d'OPG, de Bruce Power et d'Énergie NB discutent de l'expérience d'exploitation et des mesures visant à renforcer le prélèvement d'échantillons.
48. Suivant la présentation orale du PRGI, la Commission remercie l'intervenant pour ses perspectives et pose des questions sur les sujets suivants :
- le suivi par Énergie NB des recommandations du personnel de la CCSN à l'égard de l'assurance de la qualité et des pratiques de l'industrie
 - les constats de non-conformité à l'égard de l'utilisation d'adhésifs et de ruban à conduits aux fins d'entretien
 - la surveillance de l'impaction et de l'entraînement des poissons à la centrale de Point Lepreau

49. Dans leurs réponses aux questions de la Commission, les représentants d'Énergie NB et le personnel de la CCSN fournissent les renseignements suivants :
- Énergie NB a intégré les leçons tirées en matière d'assurance de la qualité dans le cadre de son programme de mesures correctives
 - l'utilisation de ruban à conduits est acceptable comme solution temporaire, mais les débris qui en proviennent peuvent nuire aux systèmes du réacteur; Énergie NB a mis en place des mesures pour réduire au minimum l'utilisation de ruban à conduits, vérifier son état et l'enlever de manière appropriée
50. Des représentants de Pêches et Océans Canada (MPO) et d'Énergie NB discutent de la surveillance de l'impaction et de l'entraînement des poissons à la centrale de Point Lepreau et confirment qu'il n'est pas nécessaire de mener une nouvelle étude pour le moment. Le représentant d'Énergie NB ajoute que la société continuera de collaborer avec le PRGI à ce sujet. Le personnel de la CCSN fait remarquer que le MPO est l'autorité principale responsable des autorisations en vertu de la *Loi sur les pêches*, et déclare qu'il continuera de collaborer avec le MPO, Énergie NB et le PRGI pour soutenir la coordination, la communication d'information et la mobilisation continue à l'égard des préoccupations soulevées.
51. La Commission est satisfaite des renseignements reçus à l'égard du RSR des centrales 2024. Elle souligne l'importance de la transparence, de l'ouverture et d'un dialogue opportun avec les parties intéressées. Elle encourage la communication continue entre le personnel de la CCSN et les titulaires de permis.

Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024 (CMD 26-M4)

52. Le Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024 (RSR des LNC) comprend des renseignements sur la surveillance réglementaire exercée par la CCSN à l'égard de 7 sites¹⁶ que les LNC sont autorisés à exploiter au Canada en 2024. En 2024, les 7 sites des LNC ont continué d'être exploités en toute sûreté.
53. Le personnel de la CCSN signale ce qui suit :

¹⁶ Les Laboratoires de Chalk River (LCR), les Laboratoires de Whiteshell (LW), l'Initiative dans la région de Port Hope (y compris le projet de Port Hope, le projet de Port Granby, le site d'entreposage temporaire du prolongement de la rue Pine à Port Hope et l'installation de gestion des déchets radioactifs de Port Hope), l'installation de gestion des déchets de Douglas Point, l'installation de gestion des déchets de Gentilly-1 et l'installation de gestion des déchets du réacteur nucléaire de démonstration.

- tous les sites ont obtenu la cote « Satisfaisant » dans les 14 DSR, sauf les Laboratoires de Whiteshell (LW)
- aux LW, les DSR Gestion de la performance humaine et Gestion des urgences et protection-incendie ont obtenu la cote « Inférieur aux attentes »; les LNC ont mis en œuvre des mesures pour pallier aux lacunes dans ces domaines de programme, et la santé, la sûreté et la sécurité ainsi que l'environnement n'ont pas été compromis
- le personnel de la CCSN a fait un résumé des activités de consultation et de mobilisation qu'il a entreprises en 2024 auprès des Nations et communautés autochtones et du public
- le personnel de la CCSN a examiné le rapport annuel de surveillance de la conformité 2024 des LNC¹⁷, y compris les résultats du sondage sur la culture de sûreté, et il a aussi effectué en 2025 une inspection du système de gestion qui comprenait la culture de sûreté; les LNC se conformaient au REGDOC-2.1.1¹⁸ et au REGDOC-2.1.2¹⁹, et la surveillance réglementaire exercée par le personnel de la CCSN se poursuivra à mesure que les LNC mettront en œuvre d'autres améliorations

54. Un représentant des LNC s'exprime sur le rendement des LNC durant l'année civile 2024 sur l'ensemble de ses sites autorisés, soulignant que les doses de rayonnement et les rejets sont demeurés inférieurs aux limites applicables et que la sûreté nucléaire demeure la priorité absolue.

55. Le représentant des LNC fait aussi le point sur 2 demandes découlant de séances antérieures de la Commission :

- en ce qui concerne l'assurance du rendement²⁰, les LNC font état d'un effectif supplémentaire, d'une utilisation accrue de l'expérience d'exploitation et d'une analyse comparative avec des organismes homologues, et d'autres consultations sont prévues par l'intermédiaire de l'Institute of Nuclear Power Operations et des exploitants nucléaires canadiens

¹⁷ En ce qui concerne les LW et les LCR, lors de la réunion de la Commission tenue le [22 mai 2024](#), la Commission a demandé au personnel de la CCSN de collaborer avec les LNC en vue d'inclure un examen de la culture de sûreté dans le RSR des LNC 2024 (paragraphe 29). Le personnel de la CCSN a aussi fait le point sur cette question dans le RSR des LNC 2024 (section 2.1.6, page 19).

¹⁸ [REGDOC-2.1.1, Système de gestion](#), mai 2019.

¹⁹ [REGDOC-2.1.2, Culture de sûreté](#), avril 2018.

²⁰ Lors de la réunion de la Commission tenue le [7 novembre 2024](#), la Commission a demandé que les LNC fassent le point sur leurs activités d'analyse comparative visant à améliorer la conformité et la sûreté, y compris la gestion des programmes de protection-incendie, de gestion des urgences et d'assurance du rendement, au moment de présenter le prochain RSR des LNC (paragraphe 41).

- en ce qui concerne la culture de sûreté, les LNC déclarent que leur sondage sur la mobilisation du personnel de 2024 montrait des perceptions généralement stables en matière de sûreté, avec quelques améliorations, tout en reconnaissant la nécessité d'améliorer davantage certains domaines, comme le rôle de la direction, la planification et le respect des procédures.

56. La Commission est satisfaite des mises à jour fournies à l'égard de l'assurance du rendement et de la culture de sûreté des LNC.

MESURES
DE SUIVI

36368 et
33716
Closes

Discussion sur le RSR des LNC 2024

57. La Commission s'interroge sur le rendement des LNC aux LW. Un représentant des LNC répond ce qui suit :

- les LNC ont eux-mêmes cerné des problèmes en matière de protection-incendie et de gestion des urgences, ont déclenché l'état de vigilance et ont procédé à une analyse des causes profondes, ont mis en œuvre des mesures correctives et ont repris pleinement leurs activités à l'automne 2024
- les LNC appliquent les leçons apprises dans l'ensemble de l'organisation

58. Dans ses réponses, le personnel de la CCSN fournit les renseignements suivants :

- le personnel de la CCSN a mis en œuvre une surveillance accrue aux LW, et sa surveillance de la conformité a été étayée par les problèmes relevés
- le rendement des LNC s'est amélioré, et une mesure de suivi demeure ouverte, sous réserve d'une inspection approfondie
- le personnel de la CCSN a relevé les leçons tirées de sa surveillance de la conformité, particulièrement en ce qui concerne la présence sur le site, ainsi que l'identification des problèmes, le signalement des questions et la culture de sûreté

59. La Commission pose des questions additionnelles sur les sujets suivants à l'égard du RSR des LNC 2024 :

- la durabilité des améliorations sur le plan de la conformité
- le rendement en matière de santé et sécurité classiques
- les effets cumulatifs potentiels de questions de sûreté mineures

- le cas de non-conformité relatif à la formation sur la gestion des déchets aux LCR²¹
- la réduction du nombre d'inspections de la CCSN en 2024 et le caractère adéquat de la surveillance réglementaire
- l'approche des LNC pour identifier les matières radioactives héritées ou jusque-là inconnues pendant l'exploitation, la rénovation et le déclassé²²
- la signalisation insuffisante pour refléter les dangers²³.

60. Dans leurs réponses aux questions de la Commission, les représentants des LNC fournissent les renseignements suivants :

- les LNC assureront une amélioration soutenue grâce à une analyse comparative externe avec les pairs de l'industrie et à une fonction d'assurance du rendement plus officielle axée sur le signalement des problèmes, l'analyse des tendances et la détermination précoce des risques
- les événements liés à la sécurité classique aux LCR ont été plus nombreux que d'habitude en 2024, ce qui a déclenché un état de vigilance à l'échelle de la société et un engagement accru à l'égard de la santé et la sécurité classiques; les tendances relatives aux blessures se sont améliorées après le déclenchement de l'état de vigilance
- pour prévenir les effets cumulatifs des dangers mineurs, les LNC s'appuient sur des mesures rapides de signalement des dangers et d'intervention
- en ce qui concerne le cas de non-conformité relatif à la formation sur la gestion des déchets aux LCR, les LNC décrivent leurs mesures correctives et soulignent l'importance de communiquer avec le public
- les LNC expliquent les méthodes qu'ils utilisent pour caractériser et gérer les dangers hérités des anciens sites, y compris le recours à la robotique
- en ce qui concerne la signalisation aux LCR, les LNC expliquent qu'ils gèrent le défi de maintenir la signalisation à jour malgré l'évolution des conditions grâce à des inspections, des

²¹ La Commission renvoie, dans le RSR des LNC, à un avis de non-conformité (ANC) qui a été remis en raison de l'absence d'une formation officielle sur la séparation des déchets (section 2.1.11, page 23).

²² La Commission renvoie à 2 événements mentionnés à l'annexe D du RSR des LNC 2024 : « Source radioactive non enregistrée trouvée dans le B109 », et « Colis contenant des éclats et granules d'uranium naturel entreposés dans l'installation du réacteur ZED-2 ».

²³ Des ANC visant les LCR ont été notés à la section 2.1 du RSR des LNC 2024.

vérifications de la radioprotection et des mesures de la performance humaine

61. Pour donner suite aux questions de la Commission, le personnel de la CCSN décrit son approche tenant compte du risque en matière de surveillance de la conformité. Il ajoute qu'il continuera de vérifier la pertinence des mesures correctives des LNC.
62. La Commission demande des renseignements supplémentaires à l'égard des systèmes de surveillance²⁴ et des revêtements à Port Hope/Port Granby. Les représentants des LNC décrivent les systèmes en place et l'approche adoptée par les LNC pour résoudre le problème relevé touchant les capteurs. Le personnel de la CCSN décrit ses mesures de surveillance de la conformité, y compris les examens de la conception et les inspections. Un représentant des LNC ajoute que le système de confinement de Port Granby fonctionne comme prévu et que le rendement à long terme est vérifié par la surveillance des eaux souterraines, du lixiviat et du site.
63. La Commission demande une mise à jour à l'égard du déclassement des LW et de l'installation de gestion des déchets du réacteur nucléaire de démonstration. Les représentants des LNC déclarent que les 2 projets font l'objet d'une évaluation environnementale et d'un examen réglementaire, et que les LNC mobilisent les Nations et communautés autochtones dans le cadre de ces processus. Le personnel de la CCSN confirme que l'examen de l'évaluation environnementale est en cours.
64. Suivant l'intervention de la PNK, la Commission pose des questions sur les sujets suivants :
 - la transparence et la responsabilité à l'égard du rejet d'eaux usées en provenance des LCR dans la rivière des Outaouais
 - les responsabilités de la CCSN et des titulaires de permis à l'égard de l'article 82 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI)
 - l'évaluation des risques environnementaux (ERE) visant les LCR
65. Dans leurs réponses aux questions de la Commission à l'égard du rejet d'eaux usées, les représentants des LNC et le personnel de la CCSN fournissent les renseignements suivants :

²⁴ La Commission renvoie, dans le RSR des LNC 2024, à un ANC visant le fait que l'équipement de surveillance et les capteurs de l'installation de gestion des déchets à long terme de Port Granby n'étaient pas fonctionnels au moment de l'inspection, ainsi que des lacunes connexes en matière d'entretien (section 2.3.7, page 48).

- les LNC ont détecté le rejet d'eaux usées non radioactives au moyen de la surveillance, et déterminé qu'il n'y avait aucun risque pour le public ou l'environnement; ils ont pris des mesures correctives, notamment pour améliorer leurs communications avec les Nations et communautés autochtones
 - le personnel de la CCSN confirme la reddition de compte des LNC à l'intention d'Environnement et Changement climatique Canada, la divulgation publique proactive et la communication d'information aux Nations et communautés autochtones intéressées
66. Pour ce qui est de l'article 82 de la LEI en ce qui concerne les LNC, le personnel de la CCSN et les représentants des LNC fournissent les renseignements suivants à la Commission :
- le personnel de la CCSN note que les évaluations en vertu de l'article 82 pourraient s'appliquer au territoire domanial, la CCSN n'intervenant que lorsqu'un permis ou une modification de permis est nécessaire
 - lorsque des activités relèvent d'un permis existant des LNC, Énergie atomique du Canada ltée (EACL)/les LNC sont responsables de l'évaluation, tandis que la CCSN poursuit la mobilisation des Autochtones et clarifie son rôle en matière de réglementation; EACL est responsable de ces décisions en vertu de l'article 82
 - les LNC ajoutent qu'ils collaborent avec la PNK en vue d'accroître la compréhension du processus en vertu de l'article 82 et de renforcer les avis préliminaires et la mobilisation
67. En ce qui concerne l'ERE des LNC pour les LCR, le personnel de la CCSN déclare que l'ERE actualisée satisfait aux exigences du REGDOC-2.9.1²⁵ et de la norme CSA N288.6²⁶. Les LNC indiquent que l'ERE complète a été affichée sur son site Web.
68. Prenant note d'un commentaire de la PNK à l'égard de ses décisions, la Commission précise que ses décisions ne créent pas un précédent de la même manière que les décisions des tribunaux, et que chaque demande est examinée en fonction de ses propres portée et circonstances.

²⁵ CCSN. [REGDOC-2.9.1, Protection de l'environnement : Principes, évaluations environnementales et mesures de protection de l'environnement](#), septembre 2020.

²⁶ Groupe CSA. N288.6, *Évaluation des risques environnementaux aux installations nucléaires et aux mines et usines de concentration d'uranium*.

69. Suivant la présentation orale de la PNAP, la Commission pose des questions sur les leçons tirées du programme des gardiens de la PNAP. Des représentants de la PNAP et des LNC ainsi que le personnel de la CCSN déclarent que le programme a favorisé la confiance, l'établissement de relations, le développement des capacités et le partage des connaissances, tout en renforçant la valeur de l'intégration du savoir traditionnel et des approches occidentales dans la surveillance.
70. La Commission est satisfaite des renseignements reçus à l'égard du RSR des LNC 2024. Elle note que 2024 a été une année difficile pour les LW, qui ont été confrontés à des problèmes de conformité. Elle reconnaît les mesures correctives et les investissements des LNC et souligne que le changement de culture demande du temps et des efforts. Elle ajoute qu'elle s'attend à voir des progrès soutenus et une amélioration continue.

Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024 (CMD 26-M7)

71. Le Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024 (RSR des ITUSN) présente des renseignements sur le rendement en matière de sûreté des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada²⁷.
72. Le personnel de la CCSN signale ce qui suit :
- les installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires ont continué d'être exploitées en toute sûreté en 2024
 - le personnel de la CCSN a attribué aux titulaires de permis de toutes les installations la cote « Satisfaisant » dans les 14 DSR, à l'exception de BTL, qui a obtenu une cote « Inférieur aux attentes » dans les DSR Sécurité et Gestion des urgences et protection-incendie
 - le personnel de la CCSN a poursuivi sa mobilisation auprès des Nations et communautés autochtones et du public, notamment en organisant un webinaire sur le RSR des ITUSN 2024

²⁷ Les installations de traitement de l'uranium comprennent la raffinerie de Blind River de Cameco Corporation, l'installation de conversion de Port Hope de Cameco Corporation, Cameco Fuel Manufacturing Inc., et BWXT Nuclear Energy Canada Inc. Les installations de traitement des substances nucléaires comprennent celles de SRB Technologies (Canada) Inc., de Nordion (Canada) Inc., de Best Theratronics Ltd. et de BWXT Medical Ltd.

73. Des représentants de Cameco Corporation (Cameco), de Nordion (Canada) Inc. (Nordion), de BWXT NEC, de BWXT Medical, de BTL et de SRB Technologies (Canada) Inc. (SRB Technologies) s'expriment de vive voix à la Commission, formulant notamment des commentaires sur ce qui suit :

- la sûreté et la conformité des activités en 2024
- les efforts continus en matière d'amélioration des installations, de gestion des déchets, de mobilisation des collectivités et des Autochtones ainsi que d'amélioration continue
- le petit nombre de problèmes ou d'événements à faible risque propres aux sites qui ont été déclarés et traités

Discussion sur le RSR des ITUSN 2024

74. La Commission pose des questions sur les sujets suivants à l'égard du RSR des ITUSN 2024 :

- les leçons apprises relatives au dépassement d'un seuil d'intervention chez SRB Technologies²⁸
- la communication avec les premiers intervenants locaux et les parties intéressées communautaires, et leur mobilisation, pendant la mise en œuvre des modifications aux programmes de gestion des urgences et de protection-incendie
- les événements à déclaration obligatoire visant l'endommagement de colis de transport
- la mise à jour à l'égard d'un déversement à l'installation de conversion de Port Hope (ICPH) de Cameco²⁹
- les ANC relatifs à la gestion des urgences et à la protection-incendie³⁰
- la mise à jour de BWXT NEC sur les lacunes liées aux séparations coupe-feu et aux extincteurs d'incendie³¹

75. En ce qui concerne les leçons tirées de SRB Technologies, un représentant de la société décrit la cause du dépassement du seuil d'intervention et les mesures correctives prises. Le personnel de la

²⁸ En ce qui concerne le RSR des ITUSN 2024, SRB Technologies a constaté le dépassement d'un seuil d'intervention associé au rejet de tritium dans les émissions gazeuses, section 5.9 (page 32).

²⁹ En ce qui concerne le RSR des ITUSN 2024, un ANC a été remis à l'égard de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un processus de nettoyage de la contamination visible dans les zones de traitement, qui a été jugé d'importance moyenne pour la sûreté, section 5.5 (pages 23 et 24).

³⁰ En ce qui concerne le RSR des ITUSN 2024, 32 ANC découlant d'inspections liées au DSR Gestion des urgences et protection-incendie ont été remis aux titulaires de permis, section 5.10 (page 35).

³¹ En ce qui concerne le RSR des ITUSN 2024, des ANC ont été remis à BWXT NEC visant les séparations coupe-feu et les extincteurs, section 5.10 (page 36).

CCSN confirme que SRB Technologies a donné suite à la question de manière adéquate.

76. En ce qui concerne la communication avec les premiers intervenants locaux, le personnel de la CCSN déclare qu'il assure un suivi auprès des titulaires de permis pour veiller à ce que les activités de sensibilisation appropriées soient menées afin que les mécanismes d'intervention demeurent efficaces.
77. Pour ce qui est des événements à déclaration obligatoire visant l'endommagement de colis de transport, un représentant de BWXT Medical explique que, dans tous les cas, les colis ont fonctionné comme prévu, et qu'il n'y a eu aucune incidence sur la sûreté ou l'environnement, ce qui reflète un seuil de déclaration bas plutôt qu'un problème systémique. Le personnel de la CCSN confirme que BWXT Medical a déclaré les événements conformément à la réglementation³².
78. En ce qui a trait au déversement d'une contamination visible à l'ICPH, le personnel de la CCSN a précisé qu'il s'agissait d'une observation à l'occasion d'une inspection, et non d'un événement. Un représentant de Cameco ajoute que la société a amélioré ses pratiques d'entretien ménager pour donner suite à cette constatation.
79. En ce qui concerne les ANC relatifs à la gestion des urgences et à la protection-incendie, le personnel de la CCSN déclare que les cas de non-conformité relevés étaient généralement mineurs, mais qu'ils font tout de même l'objet d'un suivi, car de multiples problèmes mineurs peuvent témoigner de préoccupations plus vastes. Il note que les mesures correctives prises par le titulaire de permis ont été mises en œuvre et vérifiées, et que l'augmentation des activités de vérification en 2024 reflète un examen élargi à la suite des problèmes survenus aux LW.
80. Pour ce qui est de la mise à jour de BWXT NEC sur les lacunes liées aux séparations coupe-feu et aux extincteurs, un représentant de BWXT NEC déclare qu'un certain nombre de problèmes mineurs liés à la protection contre les incendies ont été relevés et réglés. Il ajoute que BWXT NEC a mis en place des pratiques en vue d'assurer le maintien de la conformité.
81. Suivant la présentation orale de la PNK, la Commission pose des questions sur les sujets suivants :

³² [Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires \(2015\)](#)

- le cycle de vie du cobalt 60, y compris sa production, son utilisation, son transport et son entreposage
 - les conséquences d'un accident de la route en cours de transport de substances nucléaires
82. En ce qui concerne le cycle de vie du cobalt 60, des représentants d'OPG, de Nordion et de Bruce Power ainsi que le personnel de la CCSN expliquent les modalités de production, de traitement, de transport, de retour, de réutilisation et d'entreposage provisoire du cobalt 60, et décrivent l'emballage de transport, la sécurité et le cadre de surveillance réglementaire à l'appui de ces activités. La Commission fait remarquer que, compte tenu du grand nombre d'expéditions, la communication à l'égard de chacune pourrait ne pas être pratique.
83. En ce qui concerne les conséquences d'un accident de la route en cours de transport, des représentants de Nordion et le personnel de la CCSN fournissent les renseignements suivants :
- la sécurité du transport repose sur une conception d'emballage homologuée (par exemple, un colis de type B pour les matières à risque élevé), appuyée par des exigences relatives à l'intervention en cas d'urgence
 - le personnel de la CCSN décrit les exigences du [Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires \(2015\)](#) ainsi que du [Règlement sur le transport des marchandises dangereuses](#) de Transports Canada, lesquelles doivent être mises en œuvre pour garantir que les mesures appropriées sont prises en cas d'incident
84. Suivant la présentation orale de la PNAP, la Commission pose des questions sur la mobilisation de la PNAP au sujet de BTL. Des représentants de BTL affirment que BTL ne pouvait pas consacrer de ressources financières à la mobilisation. Le personnel de la CCSN fait part de sa volonté d'améliorer la communication proactive avec la PNAP.
85. Toujours en réponse à la présentation orale de la PNAP, la Commission pose des questions sur les sujets suivants :
- la préférence de la PNAP concernant la notification des incidents
 - l'expérience de participation de la PNAP dans le cadre du Programme indépendant de surveillance environnementale (PISE)
 - l'état de la mise à jour du REGDOC-3.2.2³³

³³ [REGDOC-3.2.2, Mobilisation des Autochtones](#), version 1.2, février 2022.

- la façon dont le personnel de la CCSN évalue si les activités de mobilisation des Autochtones réalisées par un titulaire de permis sont constructives

86. Le personnel de la CCSN fournit les réponses suivantes :

- le PISE a évolué pour inclure une plus grande participation des Autochtones
- une nouvelle version actualisée du REGDOC-3.2.2 devrait être publiée aux fins de consultation publique, et un financement de soutien aux capacités sera offert pour appuyer la participation des Autochtones
- le personnel de la CCSN évalue la mobilisation du titulaire de permis par l'intermédiaire des exigences en matière d'information et de divulgation publiques, des rapports annuels de la conformité, des activités de suivi et de la prise en compte des points de vue autochtones. Les nouvelles conditions de permis et la mise à jour du REGDOC-3.2.2 visent à soutenir une approche plus cohérente du cycle de vie de la mobilisation.

87. Dans leurs réponses aux questions de la Commission, les représentants de la PNAP fournissent les renseignements suivants :

- la PNAP préfère une notification précoce des incidents
- la PNAP considère que le PISE est un programme précieux qui renforce la capacité par la participation de la communauté, le travail sur le terrain et l'intégration de la science occidentale et du savoir autochtone
- la PNAP souligne l'importance de mettre à jour en temps opportun le REGDOC-3.2.2 pour favoriser une consultation plus constructive.

88. La Commission est satisfaite des renseignements reçus concernant le RSR des ITUSN 2024. La Commission note que le document fait le point sur une mesure liée à une blessure au travail survenue à l'ICPH de Cameco³⁴. La Commission est satisfaite de la mise à jour fournie.

Mesure

33715

Close

Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2024 (CMD 26-M6)

89. Le Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2024 (RSR sur l'USNC) décrit la surveillance réglementaire et le rendement en matière de sûreté des

³⁴ Section 7.2 du RSR des ITUSN 2024 (page 58).

titulaires de permis qui utilisent des substances nucléaires dans les secteurs médical, industriel, commercial et universitaire et de la recherche.

90. Le personnel de la CCSN présente l'information suivante :

- les risques associés à l'utilisation de substances nucléaires étaient de faible importance sur le plan de la sûreté et ont été gérés de manière appropriée
- la tendance à la baisse du rendement en matière de radioprotection dans le sous-secteur de la médecine nucléaire est demeurée un domaine d'intérêt réglementaire; les indicateurs au début de 2025 montraient une amélioration
- le personnel de la CCSN reste déterminé à mobiliser les parties intéressées, à rendre des comptes et à assurer la transparence

Discussion sur le RSR sur l'USNC 2024

91. La Commission pose des questions sur les sujets suivants concernant le RSR sur l'USNC 2024 :

- l'analyse comparative et les comparaisons avec d'autres pays
- la tendance à la baisse de la conformité dans le secteur médical
- la baisse des cotes de conformité pour le sous-secteur de la médecine nucléaire vétérinaire³⁵
- la nature ponctuelle des cotes d'inspection et l'évaluation plus large du programme
- la réglementation tenant compte du risque du secteur des substances nucléaires
- les renseignements sur le processus de traitement des plaintes externes³⁶ de la CCSN
- les événements à déclaration obligatoire impliquant des jauges défectueuses³⁷

³⁵ La Commission fait référence au taux de zéro indiqué au tableau 9 de la section G1 du RSR sur l'USNC 2024 (page 67).

³⁶ En référence à la recommandation n° 3 proposée dans le mémoire du Projet pour la transparence nucléaire : inclure dans le RSR de l'année prochaine une description du processus de traitement des plaintes externes, y compris la façon dont les plaintes sont habituellement transmises à la CCSN et quel pourcentage général de plaignants sont des employés d'installations ou des membres de la communauté (page 35).

³⁷ La Commission fait référence aux événements à déclaration obligatoire énumérés à l'annexe J du RSR sur l'USNC 2024.

- la fréquence des déversements de technétium 99m³⁸
- l'événement à déclaration obligatoire impliquant la perte d'un grain d'iode 125 lors de son implantation³⁹

92. Le personnel de la CCSN répond ce qui suit aux questions de la Commission :

- les différences dans les approches réglementaires limitent l'analyse comparative directe, mais le personnel de la CCSN collabore à l'échelle internationale, notamment par l'entremise de l'AIEA, pour partager les pratiques exemplaires
- la baisse des cotes de conformité dans le secteur médical reflète en partie la mise en place d'exigences plus strictes en vertu du *Règlement sur la radioprotection* révisé, qui est entré en vigueur en 2020; les données de 2025 montrent une amélioration
- en médecine nucléaire vétérinaire, le nombre limité de titulaires de permis limite les tendances; les non-conformités relevées ne présentaient aucun risque immédiat et ont été corrigées
- les cotes d'inspection reflètent des évaluations ponctuelles et normatives; le rendement général des titulaires de permis est évalué au moyen de rapports ainsi que d'activités d'autorisation et de suivi
- la prise de décisions tenant compte du risque oriente les activités d'autorisation et les inspections, en concentrant les efforts sur les domaines à risque élevé et à faible rendement
- les plaintes externes sont traitées dans le cadre d'un processus officiel et peuvent déclencher des inspections; elles sont évaluées en fonction de l'importance sur le plan de la sûreté et des tendances
- les incidents impliquant des jauges sont généralement liés aux conditions d'exploitation ou à l'âge de l'équipement; le taux général de défaillance demeure faible
- les déversements de technétium 99m correspondent à une utilisation courante et sont gérés dans le cadre des procédures d'exploitation normale
- le grain d'iode 125 perdu présente un risque très faible pour la santé et la sécurité en raison de sa petite taille et de sa nature

³⁸ La Commission fait référence aux événements à déclaration obligatoire énumérés à l'annexe J du RSR sur l'USNC 2024.

³⁹ La Commission fait référence aux événements à déclaration obligatoire énumérés à l'annexe J du RSR sur l'USNC 2024.

93. La Commission demande au personnel de la CCSN de commenter les défis qui persistent en matière de conformité dans le secteur de la médecine nucléaire. Le personnel de la CCSN déclare que les titulaires de permis sont responsables de la sûreté, tandis que lui se concentre sur la vérification de la conformité, la promotion et l'application de la loi, le cas échéant. Il indique avoir élargi ses activités de relations externes à l'ensemble de la communauté médicale et a déterminé que la capacité des responsables de la radioprotection était l'un des facteurs influençant la conformité.
94. La Commission demande une mise à jour concernant le site de Mississauga Metals & Alloys Inc. (MMA). Le personnel de la CCSN répond que l'entreprise Kinectrics a été retenue pour effectuer les travaux de sécurisation du site de MMA. Ces travaux devraient être achevés à l'été 2026, après quoi la caractérisation du site pourra commencer.
95. La Commission est satisfaite des renseignements reçus concernant le RSR sur l'USNC 2024.

Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 (CMD 26-M3)

96. Le Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 (RSR des MUCU) fournit de l'information sur la surveillance réglementaire exercée par la CCSN à l'égard de toutes les mines et usines de concentration d'uranium en exploitation au Canada. Les 5 mines et usines de concentration d'uranium en exploitation⁴⁰, situées dans le nord de la Saskatchewan, ont continué d'être exploitées de manière sûre en 2024 et il n'y a eu aucun rejet qui aurait pu nuire à la santé humaine ou à l'environnement.
97. Le personnel de la CCSN mentionne une erreur dans le RSR des MUCU, où un ANC remis à Cameco aurait dû être classé comme ayant une importance moyenne sur le plan de la sûreté. La correction ne modifie pas les conclusions du RSR.

Discussion sur le RSR des MUCU 2024

98. La Commission demande des renseignements supplémentaires sur les rejets non autorisés qui se sont produits en 2024⁴¹. Le personnel de la CCSN déclare que les déversements font l'objet d'un suivi et

⁴⁰ Mine de Cigar Lake, mine de McArthur River, usine de concentration de Key Lake, mine et usine de concentration de McClean Lake et mine et usine de concentration de Rabbit Lake.

⁴¹ La Commission fait référence au RSR des MUCU 2024 : « En 2024, 11 rejets non autorisés (déversements) ont été signalés ». CMD 26-M14, page 3.

demeurent généralement dans les plages prévues, la plupart étant confinés sur le site et n'ayant pas d'impact sur l'environnement. Des mesures correctives et des inspections de suivi sont utilisées pour s'assurer que les risques sont gérés.

99. La Commission pose des questions sur les sujets suivants concernant le RSR des MUCU 2024 :

- les points de vue des titulaires de permis sur l'amélioration du rendement en 2024
- la sécurité classique dans le contexte du rendement en matière de sûreté des titulaires de permis

100. Les représentants de Cameco fournissent les réponses suivantes :

- Cameco est satisfaite de l'amélioration du rendement en matière de sûreté et souligne l'amélioration continue et les mesures d'atténuation
- le rendement en matière de sûreté de Cameco est solide et comparable à celui de ses pairs de l'industrie, avec un apprentissage et une amélioration continus grâce à des pratiques partagées et à des paramètres de sûreté

101. Les représentants d'Orano Canada (Orano) fournissent les réponses suivantes :

- Orano reconnaît une amélioration du rendement et souligne qu'elle continue à mettre l'accent sur le renforcement des mesures de sécurité et la prévention de la récurrence des incidents
- Orano compare son rendement à celui d'autres secteurs miniers et à ses opérations à travers le monde afin d'évaluer et d'améliorer continuellement son rendement en matière de sûreté

102. Le personnel de la CCSN fournit les réponses suivantes :

- l'amélioration du rendement reflète à la fois les efforts déployés par les titulaires de permis et une surveillance réglementaire accrue; une surveillance et une collaboration continues permettront de maintenir les améliorations à la sûreté
- la sécurité des travailleurs est une priorité absolue, et il existe une collaboration permanente avec l'industrie et les organismes de réglementation provinciaux pour échanger de l'information et maintenir un solide rendement en matière de sûreté

103. La Commission demande des détails supplémentaires sur la gestion des résidus et sur les revêtements. Les représentants d'Orano fournissent des renseignements sur l'entretien des revêtements et le

fait qu'Orano tient compte des pratiques exemplaires, comme les systèmes à double revêtement avec détection des fuites, lorsqu'elle évalue le remplacement des vieux revêtements. Les représentants d'Orano fournissent également des renseignements sur la surveillance environnementale effectuée par Orano. Le personnel de la CCSN explique sa surveillance des revêtements et des installations de gestion des résidus, confirmant que les revêtements fonctionnent comme prévu.

104. Suivant la présentation orale du BTRYN, la Commission pose des questions sur les sujets suivants :
- les points de vue sur le PISE de la CCSN
 - la communication et la diffusion de l'information
105. Le personnel de la CCSN et les représentants du BTRYN fournissent les réponses suivantes :
- un représentant du BTRYN déclare que le PISE est efficace et favorise la confiance, et exprime un intérêt à élargir le PISE et à en augmenter la fréquence, tout en soulignant certains défis liés à la traduction
 - le personnel de la CCSN ajoute que le PISE évolue et prend continuellement de l'expansion, l'accent étant mis sur l'amélioration de la surveillance et la mobilisation des communautés
 - un représentant du BTRYN décrit l'utilisation de multiples canaux de communication et de structures de gouvernance pour échanger de l'information, tout en notant que la communication est continue. Le personnel de la CCSN souligne les efforts déployés pour rendre l'information plus accessible et améliorer la communication avec les communautés
106. Suivant la présentation orale de la PNCA, la Commission demande des renseignements supplémentaires sur les doses aux travailleurs et les dépassements des seuils d'intervention radiologiques⁴². Les représentants de Cameco et d'Orano, le personnel de la CCSN et un représentant de la PNCA fournissent les réponses suivantes :
- un représentant de Cameco explique que les dépassements des seuils d'intervention déclenchent des enquêtes et des mesures

⁴² La Commission fait référence à une préoccupation soulevée par la PNCA : « aucun TSN d'une installation n'a reçu de dose dépassant la limite individuelle de dose efficace fixée à 50 mSv par période de dosimétrie de 1 an ni celle fixée à 100 mSv par période de dosimétrie de 5 ans. » CMD 26-M3.12, section 2.1, page 7.

correctives, y compris l'examen des causes et des tendances potentielles sous-jacentes et systémiques

- un représentant d'Orano déclare que les dépassements font l'objet d'une enquête et l'accent est mis sur les causes profondes, les tendances, les mesures correctives et le partage des leçons apprises pour éviter que ces dépassements ne se reproduisent
- le personnel de la CCSN souligne le fait que les dépassements nécessitent une enquête et des mesures correctives, et ajoute qu'il examine les réponses des titulaires de permis et utilise les constatations pour éclairer les activités continues de surveillance et de vérification de la conformité
- un représentant de la PNCA mentionne l'importance d'examiner de près les dépassements afin de comprendre les causes sous-jacentes et d'assurer de meilleures protections, notamment en vue de protéger les travailleurs et les collectivités

107. Suivant la présentation orale de la PNCA, la Commission demande une mise à jour sur les activités d'établissement de relations du personnel de la CCSN dans le contexte du cadre de référence (CdR). Le personnel de la CCSN souligne le renforcement continu des relations avec la PNCA grâce à une mobilisation structurée, comprenant notamment des réunions régulières et des plans de travail collaboratifs axés sur la surveillance, le savoir traditionnel et les sujets de préoccupation.

108. La Commission sollicite des points de vue concernant la confiance de la communauté à l'égard des sources d'alimentation traditionnelles. Un représentant de la PNCA indique que les préoccupations concernant la contamination ont réduit la confiance dans les aliments traditionnels et rendu la récolte plus difficile pour la communauté. Le personnel de la CCSN décrit son approche en matière de surveillance et d'évaluation des conditions environnementales et souligne la mobilisation continue de la communauté.

109. Suivant la présentation orale de la KML, la Commission pose des questions sur les sujets suivants :

- l'état d'avancement dans l'établissement d'un cadre de référence entre la CCSN et la KML
- la gestion routière et la sécurité routière de Cameco pour le transport des substances nucléaires
- les programmes et politiques qui favorisent la sécurité et la culture en milieu de travail

- les garanties financières pour le déclassement⁴³
 - les points de vue concernant la surveillance réglementaire et le potentiel de complaisance en raison de périodes d'autorisation plus longues⁴⁴
110. Des représentants de Cameco et d'Orano, un représentant du ministère de l'Environnement de la Saskatchewan (MES) et le personnel de la CCSN fournissent les réponses suivantes :
- le personnel de la CCSN fait état d'une relation de collaboration positive avec la KML et mentionne les progrès réalisés en vue d'une mobilisation officielle, du soutien aux priorités communautaires et du renforcement des capacités
 - les représentants de Cameco déclarent que Cameco entretient les chemins de service et travaille avec la province pour soutenir l'entretien des routes publiques et ajoutent que le transport est effectué en toute sécurité et conformément à la réglementation
 - le personnel de la CCSN précise que la CCSN réglemente le transport sûr des matières nucléaires, alors que l'état des routes relève de la compétence provinciale. Le MES mentionne sa capacité d'intervention en tout temps en cas d'incidents de transport
 - les représentants d'Orano et de Cameco soulignent les efforts déployés pour favoriser des milieux de travail respectueux de la culture et mettre en place des initiatives qui intègrent la sensibilisation et les pratiques culturelles dans leurs activités. Le personnel de la CCSN met l'accent sur le renforcement de la compréhension culturelle et de la collaboration avec les communautés autochtones
 - le personnel de la CCSN déclare que le déclassement est appuyé par un cadre solide qui comprend des plans régulièrement mis à jour et des garanties financières détenues en fiducie pour s'assurer que des fonds sont disponibles en vue des travaux de nettoyage à toutes les phases d'autorisation

⁴³ La Commission fait référence à une préoccupation soulevée dans le mémoire de la KML : « L'expérience en Alberta a montré que les fonds mis de côté par les entreprises pour la remise en état peuvent être insuffisants lorsque trop de temps s'écoule entre le moment où les fonds sont réservés et le moment où la remise en état a lieu... », CMD 26-M3.7.

⁴⁴ La Commission fait référence à une préoccupation soulevée dans le mémoire de la KML : « Avec la délivrance de permis ayant des durées de 20 ans, nous craignons que les entreprises, bien qu'elles soient collaboratives et axées sur la mobilisation avant la délivrance et le renouvellement des permis, deviennent beaucoup moins accessibles une fois les accords signés... », CMD 26-M3.7.

- le personnel de la CCSN mentionne que la durée du permis ne réduit pas la surveillance, soulignant que la surveillance réglementaire et la mobilisation se poursuivent et peuvent être adaptées au besoin. Cameco ajoute que ses systèmes de gestion et ses programmes permanents assurent le maintien de la surveillance et du rendement, peu importe la durée du permis

111. Des représentants de la Saskatchewan Health Authority (SHA) soulignent la collaboration continue avec les collectivités pour répondre aux préoccupations en matière de santé publique, et mettent l'accent sur la réceptivité, la surveillance des résultats en matière de santé et l'importance croissante accordée aux effets cumulatifs et au bien-être communautaire.

112. Suivant la présentation orale de la PNER, la Commission pose des questions sur les sujets suivants :

- l'évaluation des effets cumulatifs dans les ERE pour les activités d'extraction d'uranium
- le suivi d'un déversement signalé à l'établissement de Key Lake⁴⁵
- la fiabilité et l'entretien des systèmes de surveillance et des capteurs associés aux revêtements de confinement
- le suivi des pénuries de personnel et du recours aux heures supplémentaires⁴⁶
- les préoccupations de la communauté au sujet de l'exposition perçue aux substances cancérigènes⁴⁷
- les renseignements sur les ANC ouverts liés à la formation⁴⁸

113. En ce qui concerne les évaluations des effets cumulatifs, le personnel de la CCSN déclare que les approches évoluent à l'égard des ERE,

⁴⁵ La Commission fait référence à une préoccupation soulevée dans le mémoire de la PNER : « Un déversement signalé à l'établissement de Key Lake à la fin décembre a été décrit comme une augmentation des eaux d'infiltration provenant d'un système de drainage de type réservoir... », page 15 du CMD 26-M3.4.

⁴⁶ La Commission fait référence à une préoccupation soulevée dans le mémoire de la PNER : « En 2024, l'exposition individuelle maximale au rayonnement d'un travailleur à McClean Lake a été de 9,06 mSv, ce qui représente 18,1 % de la limite réglementaire annuelle (50 mSv). La dose efficace totale maximale reçue par ce travailleur est liée à l'augmentation des heures supplémentaires et au travail dans une zone au rayonnement ambiant accru, en raison d'un manque de personnel qualifié. », page 10 du CMD 26-M3.4.

⁴⁷ La Commission fait référence à une préoccupation soulevée dans le mémoire de la PNER : « Préoccupations concernant le taux de cancer dans les communautés du nord de la Saskatchewan », page 21 du CMD 26-M3.4.

⁴⁸ La Commission fait référence à une préoccupation soulevée dans le mémoire de la PNER, soit les ANC concernant les dossiers de formation et de qualification, le nombre suffisant de travailleurs qualifiés pour exécuter les tâches en toute sécurité, des instructions claires en matière de formation et l'application d'une approche systématique à la formation. CMD 26-M3.4, tableau de la page 9.

y compris les effets cumulatifs. Il mentionne qu'il existe des différences dans la façon dont les renseignements sur les ERE sont divulgués publiquement par les titulaires de permis.

114. En ce qui concerne le déversement signalé à l'établissement de Key Lake, un représentant de Cameco déclare que les eaux d'infiltration ont été confinées sans incidence et que le déversement a été géré au moyen de mesures correctives et d'une surveillance continue. Le personnel de la CCSN confirme avoir examiné et accepté les mesures correctives prises par Cameco et mentionne les exigences relatives à une surveillance continue pour s'assurer que le problème demeure géré de manière efficace.
115. En ce qui concerne la fiabilité et l'entretien des systèmes de surveillance et des capteurs associés aux revêtements de confinement, les représentants de Cameco déclarent que Cameco entretient les systèmes de surveillance des revêtements au moyen de programmes d'inspection et d'entretien établis, ce qui comprend des vérifications de routine, des inspections par des tiers et une surveillance continue pour assurer le maintien du rendement.
116. En ce qui a trait aux pénuries de personnel et au recours aux heures supplémentaires, un représentant de Cameco indique que la dotation demeure un défi permanent, mais souligne que la formation, la planification du travail et des contrôles de sûreté supplémentaires sont utilisés pour gérer les risques et s'assurer que les doses aux travailleurs demeurent faibles. Un représentant d'Orano déclare que les pénuries de personnel, notamment après la COVID-19, ont contribué au problème et que les niveaux de dotation se sont améliorés depuis. Le personnel de la CCSN fait remarquer que l'assurance d'une dotation et d'une formation adéquates est une exigence réglementaire et qu'il s'agit d'un domaine de surveillance réglementaire ciblé.
117. En ce qui concerne les préoccupations de la communauté concernant l'exposition perçue aux substances cancérigènes, les représentants de Cameco, d'Orano, de la PNER et de la SHA, ainsi que le personnel de la CCSN, fournissent les réponses suivantes :
 - les représentants de Cameco et d'Orano déclarent que la surveillance et les évaluations des risques ne montrent aucune augmentation des risques pour la santé et que les conditions environnementales sont sûres
 - un représentant de la PNER exprime une confiance limitée dans les conclusions des titulaires de permis et souligne la nécessité d'avoir accès aux données, notant l'utilisation par la PNER de la surveillance communautaire

- un représentant de la SHA mentionne qu'il n'y a pas de taux élevés de cancer et que les résultats sur la santé sont influencés par divers facteurs, tout en soulignant l'importance de la communication avec les communautés
 - le personnel de la CCSN fait remarquer que par le passé, les risques ont été traités au moyen de protocoles de protection améliorés et que les données actuelles montrent une faible exposition et aucun impact attendu sur la santé
118. En ce qui concerne les ANC ouverts liés à la formation, le personnel de la CCSN explique qu'un examen plus vaste des programmes de formation a été entrepris à la suite des constatations découlant des inspections, afin de cerner les lacunes dans la documentation plutôt que les lacunes en matière de formation, et que des mesures correctives ont été mises en œuvre et sont en cours de vérification.
119. En plus des ANC ouverts dans le contexte de la formation, la Commission demande à Cameco et à Orano de faire le point sur la formation après la COVID-19, en particulier sur la façon dont les défis ont été relevés et sur l'évolution des programmes de formation. Les représentants de Cameco et d'Orano déclarent que les programmes de formation ont été renforcés après la COVID et mettaient l'accent sur l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre, la cohérence et la sécurité à mesure que les activités reprenaient.
120. La Commission est satisfaite des renseignements reçus à l'égard du RSR des MUCU 2024.

POINTS D'INFORMATION

Exposé à la Commission sur la transformation du processus de déclaration des données sur la surveillance réglementaire ([CMD 26-M9](#))

121. Le personnel de la CCSN propose de repenser la façon de déclarer les données sur la surveillance réglementaire. S'appuyant sur les initiatives précédentes, le personnel de la CCSN suggère de moderniser la déclaration de données en remplaçant les rapports annuels (RSR) longs et exigeants en ressources par un modèle de rapport plus opportun, plus concis et axé sur l'utilisateur, qui améliore l'efficacité, la transparence et l'accessibilité au public.

Discussion

122. Un représentant de Bruce Power, parlant au nom de l'industrie nucléaire, exprime son soutien aux changements proposés. Il souligne l'importance d'un processus de déclaration ouvert et transparent, tel que proposé, précisant qu'il doit être fondé sur les besoins des peuples autochtones.
123. La Commission pose des questions sur ce qui suit :
- le public cible et les documents d'orientation à l'appui
 - la mobilisation des Nations et communautés autochtones
 - la disponibilité et l'exactitude des données
124. Le personnel de la CCSN fournit les réponses suivantes à la Commission :
- le personnel de la CCSN a examiné les publics cibles et les intérêts en mettant l'accent sur le langage clair et confirme qu'aucune donnée ne sera retirée de ses rapports; c'est seulement leur présentation qui sera améliorée
 - les prochaines étapes du personnel de la CCSN seront axées sur la mobilisation du public, y compris les Nations et communautés autochtones
 - le personnel de la CCSN analysera et mettra à jour les données chaque année, avec la possibilité de tirer parti d'autres plateformes numériques gouvernementales
125. La Commission indique qu'elle attend avec impatience que le personnel de la CCSN mette en œuvre les changements proposés. La Commission approuve l'utilisation de la technologie pour une communication publique plus claire grâce à des outils visuels et à une déclaration des données plus souple. Elle est favorable à l'abandon des rapports traditionnels au profit de formats plus accessibles, comme les tableaux de bord, et reconnaît que certains aspects sont encore à peaufiner. La Commission note que cela s'inscrit dans une vision plus large et ambitieuse : passer d'une production de rapports rétrospectifs à la fourniture au public d'une assurance en temps utile et continue, d'autres mises à jour étant attendues à mesure que les éléments restants seront définis.

Clôture de la réunion publique

126. La réunion publique est levée à 16 h 34 (HE) / 15 h 34 (HC) le 26 mars 2026. Le présent procès-verbal reflète à la fois la réunion

publique et les délibérations de la Commission découlant de la réunion.

Document original signé en anglais
Rédacteur du procès-verbal

21 août 2026
Date

Document original signé en anglais
Rédacteur du procès-verbal

21 août 2026
Date

Document original signé en anglais
Registraire de la Commission

21 août 2026
Date

ANNEXE A – Documents à l'intention des commissaires

CMD	Date
26-M1	19 février 2026
Avis de réunion de la Commission du 24 au 26 mars 2026	
26-M2	19 février 2026
Ordre du jour de la réunion de la Commission du 24 au 26 mars 2026	
26-M2.A	10 mars 2026
Ordre du jour révisé de la réunion de la Commission du 24 au 26 mars 2026	
26-M2.B	16 mars 2026
Ordre du jour révisé de la réunion de la Commission du 24 au 26 mars 2026	
Aucun	Aucun
Approbation du procès-verbal de la réunion de la Commission du 13 février 2026	
26-M8	9 mars 2026
Rapport d'étape Rapport d'étape sur les centrales nucléaires Mémoire du personnel de la CCSN	
26-M10	22 janvier 2026
26-M10.B	9 mars 2026
Mise à jour d'un point abordé au cours d'une séance antérieure de la Commission Mise à jour du personnel de la CCSN sur l'état d'avancement des engagements des titulaires de permis en matière de recherche et développement à l'égard de la concentration élevée d'hydrogène équivalent dans les tubes de force Mémoire du personnel de la CCSN	
26-M10.A	10 mars 2026
Mise à jour d'un point abordé au cours d'une séance antérieure de la Commission Mise à jour du personnel de la CCSN sur l'état d'avancement des engagements des titulaires de permis en matière de recherche et développement à l'égard de la concentration élevée d'hydrogène équivalent dans les tubes de force Présentation du personnel de la CCSN	
26-M10.1	22 janvier 2026
Mise à jour d'un point abordé au cours d'une séance antérieure de la Commission Mise à jour du personnel de la CCSN sur l'état d'avancement des engagements des titulaires de permis en matière de recherche et développement à l'égard de la concentration élevée d'hydrogène équivalent dans les tubes de force	

CMD	Date
Mémoire de Bruce Power	
26-M10.2	23 janvier 2026
Mise à jour d'un point abordé au cours d'une séance antérieure de la Commission Mise à jour du personnel de la CCSN sur l'état d'avancement des engagements des titulaires de permis en matière de recherche et développement à l'égard de la concentration élevée d'hydrogène équivalent dans les tubes de force Mémoires des centrales nucléaires de Darlington et de Pickering	
26-M10.1A, 26-M10.2A	11 mars 2026
Mise à jour d'un point abordé au cours d'une séance antérieure de la Commission Mise à jour du personnel de la CCSN sur l'état d'avancement des engagements des titulaires de permis en matière de recherche et développement à l'égard de la concentration élevée d'hydrogène équivalent dans les tubes de force Présentation de Bruce Power et d'Ontario Power Generation Inc.	
26-M11	12 mars 2026
Rapport initial d'événement Incendie de toiture chez CANDU Énergie inc. Mémoire du personnel de la CCSN	
Aucun	Aucun
Point d'information Mise à jour verbale – Best Theratronics Ltd. – Révision de la modification apportée par la Commission le 22 octobre 2025 à l'ordre d'un fonctionnaire désigné n° 7396415	
26-M5	25 septembre 2025
26-M5.A	6 mars 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Mémoire du personnel de la CCSN	
26-M4	28 novembre 2025
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024 Mémoire du personnel de la CCSN	
26-M7	25 novembre 2025
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024 Mémoire du personnel de la CCSN	

CMD	Date
26-M6	6 novembre 2025
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2024 Mémoire du personnel de la CCSN	
26-M4.7, 26-M5.15, 26-M6.6, 26-M7.6	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024 Mémoires de la Première Nation de Kebaowek	
26-M4.7A, 26-M5.15A, 26-M6.6A, 26-M7.6A	4 mars 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024 Présentation de la Première Nation de Kebaowek	
26-M5.18	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Présentation du Passamaquoddy Recognition Group Inc.	
26-M4.8, 26-M7.7	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024 Mémoires de la Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn	

CMD	Date
26-M4.8A, 26-M7.7A	4 mars 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024 Présentation de la Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn	
26-M3	28 novembre 2025
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 Mémoire du personnel de la CCSN	
26-M3.13	6 février 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 Mémoire du Bureau des terres et des ressources de Yà'thi Néné	
26-M3.1A	4 mars 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 Présentation du Bureau des terres et des ressources de Yà'thi Néné	
26-M3.12, 26-M5.19, 26-M7.10	30 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024 Mémoire de la Première Nation des Chipewyan d'Athabasca	
26-M3.12A, 26-M5.19A, 26-M7.10A	4 mars 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024	

CMD	Date
Présentation de la Première Nation des Chipewyan d'Athabasca 26-M3.7	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 Mémoire de l'Association locale des Métis de Kineepik	
26-M3.7A	6 mars 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 Présentation de l'Association locale des Métis de Kineepik	
26-M3.4	19 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 Présentation de la Première Nation d'English River	
26-M9	10 mars 2026
Point d'information Repenser le processus de déclaration des données sur la surveillance réglementaire Présentation du personnel de la CCSN	
26-M3.1	9 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 Mémoire de la Saskatchewan Mining Association	
26-M3.2, 26-M5.2	10 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Mémoire de la Saskatchewan Mining Association	
26-M3.3	15 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024	

CMD	Date
Mémoire du Northern Saskatchewan Environmental Quality Committee	
26-M3.5, 26-M4.1, 26-M5.7, 26-M6.2, 26-M7.1	27 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024 Mémoire de la Première Nation d'Alderville	
26-M3.6	27 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 Mémoire de l'Athabasca Joint Engagement and Environmental Subcommittee	
26-M3.8, 26-M4.4, 26-M5.12, 26-M6.4, 26-M7.3	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024 Mémoire de la Première Nation de Hiawatha	
26-M3.9, 26-M4.5, 26-M5.13, 26-M6.5, 26-M7.4	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024	

CMD	Date
Mémoire de la Première Nation de Curve Lake	
26-M3.11, 26-M4.9, 26-M5.17, 26-M6.7, 26-M7.9	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024 Mémoire du Projet pour la transparence nucléaire	
26-M4.2, 26-M5.10	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Mémoire de l'Association canadienne du droit de l'environnement	
26-M4.3, 26-M5.11, 26-M6.3, 26-M7.2	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024 Mémoire de la Canadian Association of Nuclear Host Communities	
26-M4.6, 26-M5.14, 26-M7.5	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024 Mémoire de la Première Nation des Mississaugas de Scugog Island	
26-M4.10	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024	

CMD	Date
Mémoire de la Première Nation des Anicinabe de SagKeeng	
26-M4.11	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024 Mémoire des Algonquins de l'Ontario	
26-M5.1	9 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Mémoire du Nuclear Innovation Institute	
26-M5.3	13 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Mémoire de la ville de Saugeen Shores	
26-M5.4	15 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Mémoire du Council of the Rural Community of Fundy Shores	
26-M5.5	23 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Mémoire de Conexus Nuclear Inc.	
26-M5.6	27 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Mémoire de Bill Boutin	
26-M5.8	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Mémoire de Gordon Dalzell	
26-M5.9	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Mémoire du service d'incendie de Musquash (pompiers volontaires)	

CMD	Date
26-M5.16	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024 Mémoire de la Canadian Association of Nuclear Host Communities	
26-M6.1	20 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2024 Mémoire de l'Association canadienne de radioprotection	
26-M7.8	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024 Mémoire de Northwatch	
26-M3.10	28 janvier 2026
Point d'information Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024 Mémoire de la Nation métisse de la Saskatchewan	
26-M10.3	23 février 2026
Mise à jour d'un point abordé au cours d'une séance antérieure de la Commission Mise à jour du personnel de la CCSN sur l'état d'avancement des engagements des titulaires de permis en matière de recherche et développement à l'égard de la concentration élevée d'hydrogène équivalent dans les tubes de force Mémoire de Frank Greening (Ph. D.)	

ANNEXE B – Affectation des fonds

Remarque : Le financement a été accordé dans le cadre d'un processus unique d'aide financière aux participants pour l'examen de tous les RSR de 2024. Les bénéficiaires pouvaient intervenir sur un ou plusieurs RSR et recevaient une seule aide financière reflétant la portée de leur participation proposée. Par conséquent, le même montant de financement peut apparaître dans plusieurs tableaux. Les montants indiqués représentent le financement total accordé à chaque bénéficiaire et ne doivent pas être additionnés dans les tableaux.

26-M3, Rapport de surveillance réglementaire des mines et usines de concentration d'uranium au Canada : 2024

Bénéficiaires d'une aide financière :

Bénéficiaire	Montant
Première Nation d'English River	39 228,80 \$
Première Nation d'Alderville	27 312,50 \$
Association locale des Métis de Kineepik	20 620 \$
Première Nation de Hiawatha	21 562,50 \$
Première Nation de Curve Lake	27 456,25 \$
Nation métisse de la Saskatchewan	30 000 \$
Projet pour la transparence nucléaire	25 000 \$
Première Nation des Chipewyan de l'Athabasca	36 032,72 \$
Bureau des terres et des ressources de Ya'thi néné	43 930 \$

26-M4, Rapport de surveillance réglementaire des sites des Laboratoires Nucléaires Canadiens : 2024

Bénéficiaires d'une aide financière :

Bénéficiaire	Montant
Première Nation d'Alderville	27 312,50 \$
Association canadienne du droit de l'environnement	11 500 \$
Canadian Association of Nuclear Host Communities	20 000 \$
Première Nation de Hiawatha	21 562,50 \$
Première Nation de Curve Lake	27 456,25 \$
Première Nation des Mississaugas de Scugog Island	25 823,25 \$
Première Nation de Kebaowek	45 114,84 \$
Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn	47 322,16 \$

Projet pour la transparence nucléaire	25 000 \$
Algonquins de l'Ontario	28 750 \$

26-M5, Rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2024

Bénéficiaires d'une aide financière :

Bénéficiaire	Montant de l'aide financière
Première Nation d'Alderville	27 312,50 \$
Association canadienne du droit de l'environnement	11 500 \$
Canadian Association of Nuclear Host Communities	20 000 \$
Première Nation de Hiawatha	21 562,50 \$
Première Nation de Curve Lake	27 456,25 \$
Première Nation des Mississaugas de Scugog Island	25 823,25 \$
Première Nation de Kebaowek	45 114,84 \$
Regroupement pour la surveillance du nucléaire	10 000 \$
Projet pour la transparence nucléaire	25 000 \$
Passamaquoddy Recognition Group Inc.	24 064,09 \$
Première Nation des Chipewyan de l'Athabasca	36 032,72 \$

26-M6, Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada : 2024

Bénéficiaires d'une aide financière :

Bénéficiaire	Montant de l'aide financière
Première Nation d'Alderville	27 312,50 \$
Canadian Association of Nuclear Host Communities	20 000 \$
Première Nation de Hiawatha	21 562,50 \$
Première Nation de Curve Lake	27 456,25 \$
Première Nation de Kebaowek	45 114,84 \$
Projet pour la transparence nucléaire	25 000 \$

26-M7, Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2024

Bénéficiaires d'une aide financière :

Bénéficiaire	Montant de l'aide financière
Première Nation d'Alderville	27 312,50 \$
Canadian Association of Nuclear Host Communities	20 000 \$
Première Nation de Hiawatha	21 562,50 \$
Première Nation de Curve Lake	27 456,25 \$
Première Nation des Mississaugas de Scugog Island	25 823,25 \$
Première Nation de Kebaowek	45 114,84 \$
Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn	47 322,16 \$
Northwatch	5 750 \$
Projet pour la transparence nucléaire	25 000 \$
Première Nation des Chipewyan de l'Athabasca	36 032,72 \$